

ENGOBES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Version : 01

Date de publication : avril 26, 2024

Conformément au : Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 1907/2006

Section 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit :	Engobes
Couleurs du produit :	Engobe porcelaine, Engobe buff moucheté, Engobe rouge brique, Engobe brun foncé, Engobe noir
Tailles du produit :	4 fl. oz. (118 ml), 1 pt (473 ml)
Autres moyens d'identification :	Aucun connu
Description du produit :	Formulations de glaçures liquides colorées destinées à être appliquées à l'aide d'un pinceau, puis placées dans un four pour la cuisson de la glaçure.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s) : Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur: CreaKor BV
Edewallestraat 90A
8610 Kortemark - Belgium
www.creakor.com

Téléphone de travail: 0032 51 589555

E-mail: info@creakor.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence : Contacter le centre antipoison local.

Section 2 – Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au : Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

	Santé	Environnement*	Physique
Classification :	Non classé	H401 Dangereux pour le milieu aquatique - danger à court terme (aigu) (catégorie 2)	Non classé
SCL et/ou facteur M	S/O	S/O	S/O
Procédure de classification	Poids des preuves	Poids des preuves	Poids des preuves

* La toxicité aquatique aiguë (catégories 2 et 3) n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n° 1272/2008 et du règlement (CE) n° 1907/2006 ; par conséquent, la classification des produits pour la toxicité aquatique aiguë (catégorie 2) n'est pas obligatoire.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de l'étiquette : Aucun

Mention d'avertissement : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Mise en garde : Aucun

Informations supplémentaires sur les dangers :

- EUH208 Contient du benzothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

- Le produit ne devrait pas être un perturbateur endocrinien.
- Le produit ne devrait pas répondre aux critères vPvB ou PBT conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII.

Section 3 – Composition / Informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Le produit est un mélange et non une substance.

3.2 Mélange

Nom chimique	N° CAS	N° CE	Concentration (%)	Dangers GHS
Silice cristalline	14808-60-7	238-878-4	≤ 10,86 %	H351 Cancérogénicité (catégorie 1) (inhalation) H372 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1, poumons)
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	≤ 1,11 %	H351 Cancérogénicité (catégorie 2) (inhalation)
Feldspath	68476-25-5	270-666-7	≤ 15,94 %	H319 Irritation oculaire (Catégorie 2) H335 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 3, poumons)
Pyrithione de zinc	13463-41-7	236-671-3	≤ 0,01056 %	H301 Toxicité aiguë par voie orale (catégorie 3) H318 Irritation oculaire (catégorie 1) H331 Toxicité aiguë en cas d'inhalation (catégorie 3) H400 Toxicité aquatique aiguë (catégorie 1) H410 Toxicité aquatique chronique (catégorie 1)

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été mentionnés dans la FDS.

Le produit peut contenir du dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7), de la silice (n° CAS 1333-86-4) et/ou du feldspath (n° CAS 68476-25-5) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit. Il a été supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four.

Limite de concentration spécifique	Facteur multiplicateur	Estimation de la toxicité aiguë
------------------------------------	------------------------	---------------------------------

Engobes	S/O	S/O	>2000 mg/kg (orale/dermique) >20 mg/l (inhalation)
---------	-----	-----	--

Section 4 – Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. En cas d'irritation, retirer les lentilles de contact si elles sont présentes, ce qui est facile à faire - rincer les yeux avec de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste : Consulter un médecin.

Inhalation : La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. Consulter un médecin en cas de doute.

Ingestion : Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer de substances par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de doute.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus ou différés

- Consulter la **Section 11- Informations toxicologiques**.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Non requis.

Section 5 – Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction adaptés à la zone environnante si le produit est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de combustion dangereux :

- Des vapeurs ou des fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie.
- Consulter également la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

5.3 Recommandations aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome pour se protéger des fumées potentiellement irritantes.

Section 6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection (EPI) et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observer les conseils relatifs à l'EPI dans la **Section 8- Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**.

Procédures d'urgence : Sans objet.

6.2 Précautions pour l'environnement

- Empêcher toute pénétration et tout contact avec le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales/régionales/nationales/internationales compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures de confinement/nettoyage : Contenir le déversement si cela ne présente aucun danger. Recueillir le produit récupérable et le placer dans un conteneur prévu à cet effet en vue de son recyclage et/ou de son élimination. Bien ventiler la zone contaminée. Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Consulter la Section 8 - **Contrôle de l'exposition/protection individuelle** et la **Section 13- Considérations relatives à l'élimination**.

Section 7 – Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Bien se laver les mains après chaque utilisation.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des produits chimiques.
- Consulter la **Section 8- Contrôles de l'exposition/protection individuelle**.

7.2 Conditions d'entreposage sécurisé, y compris les incompatibilités.

- Garder le conteneur bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

- Consulter la **Section 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes**.

Section 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle : Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que la poussière, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAK
Silice cristalline	14808-60-7	0,025 mg/m ³ R	0,05 mg/m ³ *	0,05 mg/m ³ *	S/O
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m ³	15 mg/m ³ **	S/O	0,3 mg/m ³ R***

S/O – Sans objet

R – Mesuré en tant que fraction respirable de l'aérosol

*

Poussières respirables

**

Poussière totale

Multiplié par la densité du matériau

Remarque : Les valeurs de dioxyde de titane (CAS No. 13463-67-7) indiquées ci-dessus se rapportent à des particules non ultrafines et non nanométriques ou à échelle fine.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés

- Aucune exigence particulière dans des conditions normales d'utilisation et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation locale par aspiration peut être nécessaire.

8.3 Équipement de protection individuelle

Remarque : Tenir compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors du choix de l'EPI. Utiliser l'équipement de protection requis.

- Respiratoire :** Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée en cas d'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à l'utilisation spécifique de ce produit. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail exigent l'utilisation d'un respirateur.
- Yeux/visage :** En cas de risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.
- Mains :** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter le contact avec la peau. En cas de contact avec le produit, porter des gants de protection contre les produits chimiques.
- Corps/peau :** Gants, combinaison, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient accumuler du produit.
- Dangers thermiques :** Aucun connu.
- Contrôle de l'exposition environnementale :** Sans objet.
- Mesures d'hygiène :** Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Remarque : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect :			
Propriétés physiques :	Liquide	Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Couleur :	Consulter la	Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Odeur/seuil d'odeur :	Section 1.1		
	Aucun		
pH (tel que fourni) :	7,0-8,0	Température de décomposition :	Non disponible
Point de fusion/de congélation :	32 °F	Viscosité dynamique :	Non disponible
Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition :	212 °F	Poids moléculaire :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible	Goût :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible	Propriétés explosives :	Non disponible
Inflammabilité :	Non disponible	Propriétés oxydantes :	Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'explosivité :	Non disponible	Tension superficielle :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible	Composant volatil :	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Non disponible	Groupe de gaz :	Non disponible
Densité de vapeur (Air = 1) :	Non disponible	pH (en tant que solution) :	Non disponible
Densité (eau = 1) :	1,2-1,3	COV :	Non disponible
Densité relative :	Non disponible	Gamme de taille des	Non disponible

		particules :	
--	--	---------------------	--

9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs	Non disponible
Gaz inflammables	Non disponible
Aérosols	Non disponible
Gaz oxydants	Non disponible
Gaz sous pression	Non disponible
Liquides inflammables	Non disponible
Solide inflammable	Non disponible
Substances et mélanges autoréactifs	Non disponible
Liquides pyrophoriques	Non disponible
Solides pyrophoriques	Non disponible
Substances et mélanges auto-échauffants	Non disponible
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non disponible
Liquides oxydants	Non disponible
Solides oxydants	Non disponible
Peroxydes organiques	Non disponible
Corrosifs pour les métaux	Non disponible
Explosifs désensibilisés	Non disponible

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Sensibilité mécanique	Non disponible
Température de polymérisation auto-accélérée	Non disponible
Formation de mélanges poussière/air explosifs	Non disponible
Réserve acide/alcaline ; (e) taux d'évaporation	Non disponible
Miscibilité	Non disponible
Conductivité	Non disponible
Corrosivité	Non disponible
Groupe de gaz	Non disponible
Potentiel d'oxydoréduction	Non disponible
Potentiel de formation de radicaux	Non disponible
Propriétés photocatalytiques	Non disponible

Section 10 – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Réactions dangereuses possibles

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

- Exposition à des températures élevées
- Acides forts
- Bases fortes
- Oxydants puissants

10.5 Produits incompatibles

- Acides forts
- Bases fortes
- Oxydants puissants
- Agents réducteurs puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion ou de la décomposition de solides secs.

Section 11 – Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger :

Voies d'exposition probables : Contact avec la peau, ingestion accidentelle.

Signes et symptômes potentiels : Aucun n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.

Toxicité orale aiguë :	La pyrithione de zinc (CAS No. 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 3) ; cependant, la classification du produit n'est pas requise en raison de la concentration de pyrithione zinc et de l'ETA du produit >2000 mg/kg.
Toxicité cutanée aiguë :	Le produit est pratiquement non toxique d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.
Toxicité aiguë par inhalation :	La pyrithione de zinc (CAS No. 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité aiguë par inhalation (catégorie 3) ; cependant, la classification du produit n'est pas requise en raison de la concentration de pyrithione zinc et de l'ETA du produit >2000 mg/kg.
Corrosion/irritation de la peau :	Les ingrédients >1% de ce produit ne sont pas irritants pour la peau d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.
Lésion/irritation oculaire grave :	Le pyrithione de zinc (CAS No. 13463-41-7) a été classé pour les lésions oculaires (Catégorie 1) ; cependant, la classification du produit n'est pas justifiée sur la base de la concentration de pyrithione de zinc et d'un examen des données disponibles. Le feldspath (CAS No. 68476-25-5) a été classé pour l'irritation des yeux (Catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée pour l'irritation des yeux en raison de la nature et de la forme physique du produit (c'est-à-dire la glaçure liquide). Il a été supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. Les autres ingrédients >1% ne sont pas irritants pour les yeux d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :	Les autres ingrédients >1% ne sont pas irritants pour les yeux d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.
Mutagénicité :	Les ingrédients >0,1 % ne sont pas mutagènes d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.
Cancérogénicité :	La silice cristalline (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) (CAS No. 14808-60-7) a été classée pour sa cancérogénicité (catégorie 1). Le dioxyde de titane (CAS No. 13463-67-7) (particules non liées en

suspension dans l'air de taille respirable) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 2). Le dioxyde de titane est classé comme cancérogène du groupe 2B par le CIRC. La silice cristalline (répertoriée comme poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite) est classée dans le groupe 1 par le CIRC. Le dioxyde de titane et la silice cristalline sont également considérés comme cancérogènes par le NTP et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée en ce qui concerne la cancérogénicité, sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire la glaçure liquide). Il a été supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. Les autres ingrédients >0,1 % ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou aucune donnée n'a été identifiée pour les composants de ce produit.

Toxicité pour la reproduction :

Les ingrédients >0,1 % ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Le feldspath (CAS No. 68476-25-5) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 3 - poumons). La classification du produit n'est pas justifiée pour ce qui est de la toxicité pour certains organes cibles, sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (par exemple, glaçure liquide). Il a été supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. Les autres ingrédients >1% ne sont pas toxiques pour des organes cibles spécifiques (exposition unique) d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

La silice cristalline (CAS No. 14808-60-7) a été classée pour sa toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 - poumons). La classification du produit n'est pas justifiée pour ce qui est de la toxicité pour certains organes cibles, sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (par exemple, glaçure liquide). Il a été supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four. Les autres ingrédients >1% ne sont pas toxiques pour des organes cibles spécifiques (exposition répétée) d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.

Risques d'aspiration :

Les ingrédients >1% ne présentent pas de risque d'aspiration d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Perturbateurs endocriniens

- Ce produit ne devrait pas être un perturbateur endocrinien.

11.2.2 Informations sur les autres dangers

- Aucun autre danger à noter.

Références :

ECHA (European Chemicals Agency - Agence européenne des produits chimiques).2024.Base de données REACH des substances enregistrées. <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer).2024.Agents classés par les monographies du CIRC, volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>
PNT (Programme national de toxicologie).2021.Rapport sur les substances cancérogènes, quinzième édition ; Research Triangle Park, NC :Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Section 12 – Informations écologiques

12.1 Toxicité

- La toxicité aquatique aiguë (catégories 2 et 3) n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n° 1272/2008 et du règlement (CE) n° 1907/2006 ; par conséquent, la classification des produits pour la toxicité

aquatique aiguë (catégorie 2) n'est pas obligatoire.

Nom chimique	N° CAS	Espèce	Valeur
Pyrithione de zinc*	13463-41-7	<i>Pimephales promelas</i>	CL ₅₀ (96h) :0,0026 mg/l CSEO (96 h) :0,011 mg/l
		<i>Daphnia magna</i>	CL ₅₀ (48h) :0,0082 mg/l CSEO (48h) :0,011 mg/l
		<i>Selenastrum capricornutum</i>	CE ₅₀ (120h) :0,0082 mg/l CSEO (120h) :0,0078 mg/l

*Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), M=1000 pour les effets aquatiques aigus et M=10 pour les effets aquatiques chroniques.

12.2 Persistance et dégradabilité

- La pyrithione de zinc (CAS No. 13463-41-7) n'est pas persistante et se dégrade rapidement dans l'eau et dans la couche sédimentaire anaérobie.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Il est peu probable que la pyrithione de zinc (CAS No. 13463-41-7) se bioaccumule dans les espèces aquatiques, que ce soit directement ou par le biais de la chaîne alimentaire. Le log K_{ow} estimé est de -1,99.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.4 Mobilité dans le sol

- La pyrithione de zinc (CAS No. 13463-41-7) est légèrement (Koc=784) ou très légèrement (Koc=2347) mobile dans les sols et très légèrement mobile (Koc=3597-10633) dans les sédiments.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

- Les ingrédients de ce produit ne sont pas considérés comme PBT ou vPvB.

12.6 Perturbateurs endocriniens

- Ce produit ne devrait pas être un perturbateur endocrinien.

12.7 Autres effets indésirables

- Aucune autre donnée disponible.

Références :

ECHA (European Chemicals Agency - Agence européenne des produits chimiques).2024.Base de données REACH des substances enregistrées.

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparation des déchets en vue de leur élimination : Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Les déchets ne doivent pas être rejetés dans les égouts. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

Emballage contaminé : L'emballage du conteneur ne doit pas présenter de risques.

Section 14 - Informations sur le transport

Remarque : Ce produit n'est pas réglementé en tant que marchandise dangereuse pour le transport.

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
-----------------	----------------

14.2 Désignation officielle de transport ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Risques environnementaux	Aucun
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

Section 15 – Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Remarque : Les informations utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent différer des informations chimiques indiquées dans la **Section 3**.

Union européenne

Directive Seveso (2012/18/UE) : Le méthanol (CAS No. 67-56-1) est répertorié. Aucun autre ingrédient contenu dans ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 1005/2009, Annexe I et II : Aucun ingrédient contenu dans ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 689/2008, annexe I, parties I-III : Aucun ingrédient contenu dans ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 850/2004, annexe I : Aucun ingrédient contenu dans ce produit n'est répertorié.

Allemagne :

Wassergefährdungsklasse (classe de danger pour l'eau) : nwg - nicht wassergefahrdende (non dangereux pour l'eau)

International :

CIRC : La silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) est classée dans le groupe 1, cancérigène pour l'homme. Le cobalt (CAS No. 7440-48-4) est répertorié dans le groupe 2A, probablement cancérigène pour l'homme. Le dioxyde de titane (CAS No. 13463-67-7) est répertorié dans le groupe 2B, peut-être cancérigène pour l'homme. Aucun autre composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérigénicité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les ingrédients de ce produit.

Section 16 – Autres informations

Liste des acronymes et abréviations :

ACGIH :Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux	OSHA :Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail (« Occupational Safety and Health Administration »)
CAS :Numéro du Chemical Abstract Service	PBT :Persistant, bioaccumulable et toxique
CLP :Règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage	PEL :Niveau d'exposition admissible
DFG MAK :Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	EPI:Équipement de protection individuelle
CE :Commission européenne	REACH :Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

ECHA :Agence européenne des produits chimiques	REL :Niveau d'exposition recommandé
IBC :International Bulk Chemical	FDS :Fiche de données de sécurité
SGH :Système général harmonisé	TLV :Valeur limite d'exposition
CIRC :Centre international de recherche sur le cancer	Moy. pond. totale :Moyenne pondérée dans le temps
MARPOL :Pollution maritime	ONU :Nations Unies
NIOSH :National Institute for Occupational Safety & Health (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)	vPvB : très persistant, très bioaccumulable
PNT :Programme national de toxicologie	WGK :Wassergefährdungsklasse

Références :

ECHA (European Chemicals Agency - Agence européenne des produits chimiques).2024.Base de données REACH des substances enregistrées.
<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>
 CIRC (Centre international de recherche sur le cancer).2024.Agents classés par les monographies du CIRC, volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>
 PNT (Programme national de toxicologie).2021.Rapport sur les substances cancérigènes, quinzième édition ;
 Research Triangle Park, NC :Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique.
<https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

Clause de non-responsabilité :

À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ni aucune de ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques existants.

Indicateur de révision : Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

Date de création : avril 26, 2024